



L'équipe menée par Dominique OLIVIER aux élections municipales de 2020
2 élus : **Laura GENEVOIS** et **Dominique OLIVIER** (groupe III du conseil municipal)

SOMMAIRE de cette LETTRE D'ACTUALITES

- 1/ Conseil municipal du 27 septembre
- 2/ Des nouvelles de la commune
- 3/ Des nouvelles de l'agglo Sud Sainte Baume
- 4/ Info diverses

L'accès aux documents cités se fait par les liens en [bleu souligné](#) dans le texte.

Attention : il est possible que ce message vous arrive "tronqué". A la fin du mail, pensez à activer "Afficher l'intégralité du message"

1/ Conseil municipal du 27 septembre

Comme après chaque conseil Dominique et Laura écrivent une tribune diffusée sur le site de la mairie dans la rubrique « *expression des groupes* ». Nous n'avons droit qu'à une page et sans accès aux liens de renvoi vers des documents plus détaillés.

Retrouvez [ici la tribune](#), avec les liens actifs de renvoi vers les documents plus détaillés.

Vous pouvez voir ou revoir la séance sur la chaîne YouTube de la mairie
<https://www.youtube.com/channel/Uck2SsfAFB21HYgLoWlJNirw>

2/ Des nouvelles de la commune

Une véloroute V65 à St Cyr ?

Au conseil municipal du 27 septembre il était présenté le projet de création d'une piste cyclable entre le centre-ville (parking Gabriel Péri) et la plage des Lecques (Square Férié).

Ce projet d'une longueur de 1.800 m. a fait l'objet de 3 délibérations votées à l'unanimité l'une pour présenter le projet en l'inscrivant dans l'itinéraire de la « véloroute V65 » d'intérêt Européen reliant VINTIMILLE aux SAINTES-MARIES-DE-LA-MER, (voir lien vers la [délibération adoptée](#)) les 2 autres pour solliciter des aides de la Région et du Département, qui permettraient de limiter l'autofinancement par la commune à 250.000 € HT sur un coût total de 1.000.000 € HT.

Dans la délibération il est indiqué que ce tronçon « ville-mer » est une priorité dégagée par le « **diagnostic mobilité douce** » réalisé par la commune, qui n'a jamais été présenté et discuté, ni au conseil municipal ni aux commissions compétentes, et c'est profondément regrettable !!! Drôle de concertation...

Si la « véloroute 65 » est bien avancée dans la métropole de Toulon (TPM) et à l'Est de celle-ci, le **Plan de mobilité (PdM)** de l'agglo, qui devrait impérativement contenir un volet sur les « mobilités douces » (dont le vélo) n'a été abordé qu'en juin 2022 en conseil communautaire et il ne s'agit pour l'instant que du lancement de l'étude du PdM.

(voir plus bas "Des nouvelles de l'agglo...")

SAINT-CYR

La commune s'engage sur un projet de véloroute

Porté par la Région, un Plan vélo prévoit une vaste liaison de mobilité douce entre Nice et Les Saintes-Maries-de-la-Mer, avec Saint-Cyr en plein milieu. Explications en séance.

Et si la commune de Saint-Cyr était traversée par une véloroute, un axe de mobilité douce, sûre et continue, dans le cadre d'une vaste liaison entre Nice et Les Saintes-Maries-de-la-Mer ? Cette belle ambition n'est qu'un stade du projet, mais il est bel et bien enclenché. Le nom de cette véloroute « route de la Vélodyssée » n'est même pas encore défini. La Vélodyssée est un projet municipal de Saint-Cyr, Yann Parnis, l'adjoint aux déplacements, a présenté une délibération portant sur le « cadre d'intervention pour la réalisation du schéma régional des véloroutes sur la commune » et fait appel à l'opinion, une demande de financement en cours.

Tracé en discussion avec la Région

« Partout d'un grand plan, nous avons un axe principal pour traverser l'Europe à vélo, la Région Sud prévoit plus de 2 000 km de route sur son territoire, avec l'objectif d'atteindre un million de kilomètres à vélo par an », a-t-il précisé. Dominique Olivier, « élu département très favorable au développement des axes doux et des pistes cyclables », a regretté qu'il n'y ait « pas de projet pour relier Saint-Cyr, Nîmes et La Ciotat ». Il estime qu'une



À travers des manifestations autour de la pratique du vélo, la création de pistes cyclables et, maintenant, le projet de Vélodyssée, la ville de Saint-Cyr mise beaucoup sur la mobilité douce. (Photo: J. F.)

liaison Saint-Cyr - La Ciotat serait « facilement réalisable », laissant entendre qu'une connexion entre Saint-Cyr et Bandol serait autrement plus compliquée. Il a par ailleurs évoqué la construction d'agglomération - et le maire de Saint-Cyr en sa qualité de vice-président de Sud Sainte-Maries chargé des transports - à disposer rapidement, à défaut d'un Plan de déplacement urbain (PDU), d'une vision globale en vue d'un tel maillage sur l'ensemble

des communes. Pour l'instant, Sud Sainte-Maries a notamment « compétence à affecter sur ce qui doit être la Vélodyssée », Philippe Barthélémy a fait remarquer qu'il n'y avait pas de libération sur le sujet avant d'être présentée lors du conseil communautaire.

Centre-ville / Lecques : la piste en bonne voie
Parallèlement, les travaux pour la réalisation d'une voie douce reliant

jeanlouis@nicematin.fr

St Cyr ville amie du vélo : le projet de la piste cyclable centre-ville plage

Le 10 Octobre, s'est tenue à l'Espace Provence une réunion publique organisée par l'équipe municipale et les services techniques de la ville, pour présenter le projet de « **voie douce tranche 1** », destinée à relier le centre-ville (parking Gabriel Péri) et la plage des Lecques (Square Férié), et en débattre (*voir ci-dessus*).

Var Matin et La Provence ont rendu compte de la présentation, mais pas des débats (voir articles ci-dessous).

Nous remercions ici les services techniques de la ville (MM. Patrice VILAIN (DST) et Nicolas Brun, chargé du dossier), pour la présentation très précise et détaillée qui en a été faite.

Nous soutenons bien sûr ce projet, le **développement des « transports doux »** étant un des volets de la **transition écologique et énergétique** qui constitue un axe majeur de notre programme des élections municipales de 2020.

Nous regrettons toutefois, comme nous l'avons dit en réunion du Conseil Municipal, et la question a été posée à cette réunion publique par un participant, de ne pas disposer d'un **schéma prévisionnel d'ensemble** des pistes cyclables réalisables à St Cyr dans le cadre d'un programme pluriannuel, schéma réalisable à horizon de 5 à 10 ans, assurant une **continuité des trajets**. Le Maire a répondu qu'il est très difficile dans un tissu urbain existant et parfois ancien, compte tenu de la non-maîtrise foncière par la ville, de réaliser toutes les pistes cyclables souhaitées « *On ne peut faire que ce qui est possible, mais chaque fois qu'un chantier de voirie est étudié la municipalité s'efforce de réaliser des pistes cyclables avec le souci d'un maximum de continuité* ».

Philippe Serre a souligné que le cycliste arrivant au Square Férié est confronté à des difficultés pour rejoindre les plages : il est interdit d'emprunter la Promenade Rose, l'allée des Pins n'est pas d'une circulation facile, et passer par les parkings de la contre-allée est risqué. Par ailleurs il a demandé que soient créés des **parkings sécurisés pour les vélos** aux deux extrémités de la voie douce présentée.

A cette question sur les parkings à vélos, soulevée aussi par d'autres participants, le Maire a répondu que les saint-cyriens seraient surpris s'ils savaient combien de tels parkings, très nombreux, sont installés à St Cyr ! Mais apparemment ils ne sont pas visibles et pas installés aux bons endroits !!!

Concernant la piste cyclable signalisée sur le trottoir Avenue du Port entre le Square Férié et la rue de la Chapelle, plusieurs participants ont regretté une signalisation insuffisante : le Maire a répondu que la signalisation allait être renforcée.

En fin de réunion, Dominique Olivier a proposé une mesure qui ne nécessite pas de grands investissements (juste une signalisation spécifique), à savoir la création de « **zones à 30** ».

Qu'est-ce qu'une zone à 30 ?

Le Code de la Route prévoit désormais **3 types de zones de circulations particulières en ville** pour une meilleure place du vélo (voir lien vers [fiche CERTU](#)) : les **aires piétonnes** (il n'y en a pas à St Cyr), les « **zones de rencontre** » (vitesse des voitures limitée à 20 km/h) (voir celle qui existe

[v=KaSAVzBrv5Q&t=7306s&ab_channel=VilledeSaintCyrSurMer](#)

Sud Sainte Baume

LE BEAUSSET

L'éclairage public sera éteint entre 1 h et 5 h du matin

Pour réduire sa facture d'électricité – et par considération écologique – la municipalité a décidé d'éteindre le millier de lampadaires de la commune durant la nuit, à partir du 1^{er} octobre.

La mesure, radicale, se veut aussi écologique qu'économique. À partir du 1^{er} octobre, l'éclairage public sera éteint sur toute la commune du Beausset, la nuit, entre 1 h et 5 h. Par tout. « Nous lançons cette opération à titre expérimental, et l'on prendra bien évidemment en considération le ressenti des gens, pour d'éventuelles adaptations », explique le maire, qui sait déjà que plonger la ville dans le noir risque de faire jaillir, chez certains, un sentiment d'insécurité. « Mais ce n'est qu'un sentiment... », veut-il rassurer. Son adjoint à la transition écologique et énergétique, Hervé Thébaud, met en avant les retours d'expérience des plus proches communes à avoir tenté l'expérience, Auriol et Nîmes : « Il n'y a pas plus de délinquance ni d'accidents. Il semblerait même qu'au contraire, les automobilistes fassent plus attention et roulent moins vite quand les boulevards et les rues ne sont pas éclairés. »

Un dispositif à 50 000 euros
Le Beausset compte un millier de points lumineux, commandés par une cinquantaine d'armatures électriques réparties sur le territoire. Des interventions sont en cours

dans chacune d'elles pour permettre le fonctionnement de ce dispositif. Il est pris en charge financièrement par le Symelecvar (1) à hauteur de 70 %, le reste par la commune, soit 15 000 euros. Edouard Friedler assure « ne pas avoir attendu la guerre en Ukraine et la crise énergétique pour enclencher des actions en faveur de la transition : comme un ambitieux plan de rénovation énergétique des établissements scolaires sur 4 ans ; l'utilisation de véhicules communaux électriques, le recours aux leds, des campagnes de sensibilisation auprès des services municipaux, des écoles, des commerçants... ».

Un label en prime ?

Mais cette initiative précise est, bien sûr, une réponse aux misères de notre temps : « Cette année, notre facture d'électricité aura augmenté de 53 %, avertit Edouard Friedler. De 210 000 euros en 2021, on passe à 322 000 euros en 2022. » Les collectivités ne bénéficient pas du bouclier énergétique accordé aux particuliers et subissent de plein fouet l'augmentation du coût de l'énergie liée à la crise. « L'éclairage public compte pour environ 27 % de la facture d'électricité communale, soit 57 000 euros en 2021 et



En plongeant le territoire communal dans l'obscurité 4 h par nuit, le maire espère baisser le coût de l'éclairage public d'environ 40 % et ainsi compenser une partie de l'augmentation du prix de l'électricité qui grève le budget des collectivités.

(Photo J. L.)

87 000 euros en 2022. » Ces coupures nocturnes ne compenseront pas la hausse du prix du kilowattheure, mais pourraient « faire baisser la note de 40 % environ ». Une telle démarche permettrait,

en outre, d'obtenir le label Villes et villages étoilés, visant à préserver de la pollution lumineuse certaines espèces, notamment les rapaces nocturnes, les papillons, les chauves-souris, etc.

Le Beausset sera la première commune de Sud Sainte Baume à tenter l'expérience.

J. P. jpollot@nicematin.fr

(1) Syndicat mixte de l'énergie des communes du Var

Info LNPCA

Saint-Cyr-sur-Mer : campagne d'acquisition de données pour les études du projet des phases 1 & 2 de la LNPCA du 18/07 au 16/12/2022

A lire sur le site de SNCF Réseau

<https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/actualite/saint-cyr-sur-mer-campagne-dacquisition-de-donnees-pour-les-etudes-du-projet-des-phases-1>

Ci-dessous l'article Var Matin de juillet 2022

ice-matin

vendredi 29 juillet 2022

RER toulonnais Gare St CYR

Après défilé MECOU DCM du 05/07/2022

article sur l'impact du projet sur les vignes de Château-Pradeaux

La bataille du rail

Le futur pôle multimodal, terminus du TER Toulonnais, dont l'objectif est d'augmenter entre Carnoules et Saint-Cyr le nombre de TER de façon cadencée avec le passage d'un train tous les quarts d'heure, est un projet structurant pour la commune et même au-delà, pour les 50, voire les 100 ans à venir, sur ce point, majorité et minorité se rejoignent. C'est l'emplacement de cette future gare qui divise. Demeurera-t-elle dans son secteur actuel, telle l'option privilégiée par l'exécutif local et par la SNCF qui envisage un déplacement de l'actuelle gare sur 300 m ? Ou le pôle d'échange multimodal devrait-il, comme le défendent âprement Dominique Olivier et son

groupe d'opposition, être construit près de l'autoroute, excentrée du centre-ville (nos précédentes éditions) ? Dernier épisode en date de cette bataille du rail : le 6 juillet, lors d'un conseil municipal, la majorité, avec quelques réserves, a formellement acté par un avis favorable le choix du secteur actuel de la gare pour le futur pôle multimodal. Scandalisé, Dominique Olivier a dénoncé « l'étude biaisée » de SNCF Réseau en lui demandant de la reprendre et a indiqué avoir écrit au préfet au nom de sa liste Saint-Cyr citoyenne, écologique et sociale pour qu'il demande « les corrections et compléments d'information nécessaires à un choix éclairé ».

ce-matin

vendredi 29 juillet 2022

10 11 12

SAINT-CYR

2 000 pieds de vignes sacrifiés « sur le train » du progrès

Avec le projet de pôle d'échange multimodal, environ 0,4 hectare va être rayé des traverses du domaine Château Pradeaux. Vigilants et inquiets, les exploitants proposent un échange.

Un hectare de vignes, dont 2 000 pieds, va être sacrifié pour le futur pôle multimodal de Saint-Cyr-sur-Mer. Les exploitants de ce domaine, Château Pradeaux, proposent un échange avec la commune de Saint-Cyr-sur-Mer.

Un chemin dévié. Saint-Cyr-sur-Mer, commune de 1 800 habitants, a vu son territoire se voir imposer un projet de pôle multimodal de 22 hectares, pour accueillir le futur pôle d'échange multimodal de la ligne à grande vitesse. Le projet, qui prévoit la construction d'un pôle d'échange multimodal, a été adopté par le conseil municipal de Saint-Cyr-sur-Mer le 6 juillet dernier.

Le projet de pôle d'échange multimodal, qui prévoit la construction d'un pôle d'échange multimodal, a été adopté par le conseil municipal de Saint-Cyr-sur-Mer le 6 juillet dernier.



Les vignes de Château Pradeaux, situées sur le territoire de Saint-Cyr-sur-Mer, vont être sacrifiées pour le futur pôle multimodal de la ligne à grande vitesse.

Le projet de pôle d'échange multimodal, qui prévoit la construction d'un pôle d'échange multimodal, a été adopté par le conseil municipal de Saint-Cyr-sur-Mer le 6 juillet dernier.

Nouvelles constructions à la Madrague : suite

Nous vous avons parlé dans une précédente Newsletter du projet de nouvelles constructions à la Madrague au 561 de l'avenue Abbé Dol par le promoteur Nexity. Un collectif s'est créé, une pétition a été lancée et un tract distribué. Un recours gracieux a été envoyé en mairie pour **demande l'annulation du permis de construire** par le **collectif « Protégeons la Madrague »**

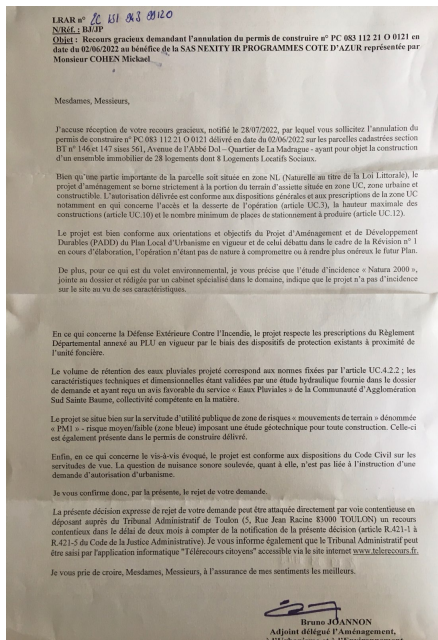
Réponse de la mairie, qui rejette ce recours:

"L'autorisation délivrée est conforme aux orientations et objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur."

"Le projet de construction de 5 bâtiments de 2 étages n'a pas d'incidence sur le site « Natura 2000 »

La demande d'annulation est donc **refusée**.

Nous vous tiendrons au courant des suites éventuelles données par le collectif.



Le Pôle Jeunesse

Attendu depuis de longues années, le Pôle Jeunesse a été inauguré et a ouvert ses portes au public le temps d'une journée. Il devrait être opérationnel pour les vacances scolaires de Toussaint. Une directrice a été embauchée ainsi qu'un adjoint animateur et un adjoint à la responsable animation. Nous regrettons qu'à l'issue des discours officiels, la directrice n'ait pas été présentée aux nombreuses personnes présentes : une occasion ratée...

Articles Var Matin ci-dessous



Le centre aéré : une bonne occasion de concertation manquée

Lors de la réunion du conseil municipal du 27/09/2022, était soumis un projet de délibération visant à autoriser le maire à lancer un marché public de services pour la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement (derrière ce vocable se cache le « centre aéré »...). (voir ici la [délibération votée](#)) Le marché de gestion actuel se termine le 30 Juin 2023. Le texte soumis au conseil ne précise pas qui est l'actuel attributaire du marché (ODEL Var vraisemblablement).

La passation d'un nouveau marché était la meilleure occasion pour recueillir les commentaires et les souhaits des usagers de ce service public. Si des améliorations apparaissaient souhaitables et possibles, elles auraient pu être intégrées dans le cahier des charges de l'appel d'offres pour le nouveau marché. Après 3 ans et dans un contexte fortement évolutif, en particulier sur les questions de santé (COVID-19), de transition écologique (cf. alimentation, gestion des déchets...) et de sobriété énergétique, il y avait peut-être des améliorations à apporter à la gestion du centre aéré.

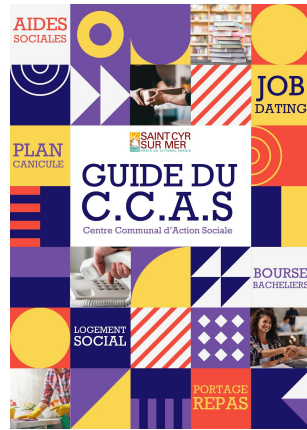
En séance, Dominique Olivier et Laura Genevois se sont étonnés de ne pas

Notre groupe s'est abstenu sur ce vote..

[illegible]

4/ Info diverses

Le guide du CCAS



Dans ce guide vous pourrez trouver les différentes actions et aides mises en place :
Accompagnement des séniors, des personnes en situation de handicap et tout public - Aide à l'emploi - Aides sociales - Logement social - Permanences sociales et administratives.
CCAS, 5 avenue Aristide Briand à Saint Cyr
Accéder au guide
<https://fr.calameo.com/read/>

Réglementation trottinettes électriques



Trottinettes électriques : une assurance responsabilité civile est obligatoire

Publié le 06 octobre 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si vous faites partie des utilisateurs de trottinettes électriques, de plus en plus nombreux, ou si vous envisagez d'en acheter une, sachez que vous devez souscrire une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages que vous pourriez causer en cas d'accident de votre fait lors de vos déplacements avec cet « engin personnel de déplacement motorisé », selon sa dénomination dans le code de la route.

Une assurance personnelle peut également être utile pour les dommages dont vous pourriez être victime. Vous pouvez aussi avoir intérêt à assurer votre trottinette, en fonction de sa valeur.

Un décret daté du 23 octobre 2019 a défini les caractéristiques de la trottinette électrique, la faisant entrer dans la vaste catégorie des « véhicules terrestres à moteur », lesquels doivent être couverts par une assurance garantissant la responsabilité civile du conducteur (article L211-1 du code des assurances).

Le conducteur d'une trottinette non assurée est passible d'une amende qui peut atteindre 3 750 €. En cas d'accident, les dommages éventuellement causés à un tiers seront tout d'abord pris en charge par le Fonds de garantie des assurances obligatoires, qui se retournera ensuite contre le conducteur.

Une garantie spécifique

Contrairement à une idée encore trop répandue, l'assurance multirisque de votre habitation ne couvre pas l'usage d'une trottinette électrique, qui doit être garanti par un contrat spécifique, comme une voiture ou une moto, pour répondre des dommages causés aux tiers. Vous devez être en mesure de prouver que vous avez souscrit cette assurance, et avoir avec vous son certificat qui doit aussi être visible sur votre trottinette (vignette verte).

En complément de cette assurance responsabilité civile obligatoire, vous pouvez aussi souscrire une garantie personnelle du conducteur ou une garantie individuelle accident, selon la terminologie des assurances. Elle couvrira les dommages que vous pourriez subir seul (les chutes sans autre véhicule impliqué sont nombreuses à trottinette), au-delà des frais médicaux remboursés par l'Assurance maladie.

Un contrat de garantie des accidents de la vie peut couvrir ce risque, si c'est précisé dans ses clauses.

Une assurance pour votre trottinette, en fonction de sa valeur

En fonction de la valeur de votre trottinette, qui dépend de son prix d'achat et de son ancienneté, vous pouvez aussi souscrire une garantie contre divers risques matériels : accident, dégradation, vol (ce risque pouvant éventuellement être couvert par l'assurance habitation).

À savoir : les caractéristiques d'une trottinette électrique sont définies dans le code de la route (article 311-1, alinéa 6.15).

À noter : lorsque vous empruntez une trottinette en libre-service ou que vous en louez une, vérifiez bien que l'assurance responsabilité civile est comprise avec la location du matériel.

Vous avez des questions ?

Contactez nous, nous vous répondrons bien volontiers

Mail : saintcyr citoyenne@gmail.com

Nous avons besoin de vous

Pour faire vivre notre **démocratie locale** et pour **alimenter nos débats**.

Vous avez des **informations** ? Vous avez des **préoccupations** ?

N'hésitez pas, contactez-nous Mail : saintcyr citoyenne@gmail.com

St Cyr citoyenne, écologique et sociale

Association loi 1901 - RNA n°W832019840

Siège Social : 5, allée des Muriers 83270 Saint Cyr sur Mer

Mail : saintcyr citoyenne@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/stcyr citoyenneecologiqueetsociale>

Site internet : <https://www.saintcyr citoyenne.fr/>

A DIFFUSER SANS MODERATION !!!

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**

© 2020 Saint Cyr citoyenne, écologique et sociale